Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 004-210402400-20230405-2023 04-AU



ALPES DE HAUTE-PROVENCE MAIRIE DE VILLARS-COLMARS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres Séance du mercredi 13 mars 2023

en exercice : 8 L'an deux mille vingt-trois et le treize mars l'assemblée, régulièrement

convoquée le 07 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX

<u>Présents:</u> 6 <u>Sont présents:</u> Laurent ROUX, Stéphanie BLANC, Sophie VIAL, Anaïs

ROHR, Christian BARBERIS, Thierry REGA

<u>Votants</u>: 6 <u>Représentés</u>:

Excuses:

<u>Absents</u>: Florian UGHI, Sébastien ROUX Secrétaire de séance: Stéphanie BLANC

Monsieur Le Maire: Il est 18h06, le quorum est réuni. Nous pouvons commencer l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2023. Je pense que tout le monde l'a lu. Moi je l'ai lu en diagonale parce que c'était un peu long.

Anaïs ROHR, 3ème adjointe: On peut en parler ou pas?

Monsieur Le Maire: Sommairement parce que sinon cela fait des comptes rendus qui dure longtemps et c'est vrai que pour Christine, cela donne beaucoup de boulot.

Anaïs ROHR, 3ème adjointe: Je ne comprends pas certains propos qui ont été repris pendant cette réunion. Notamment le fait que tu sois toute seule parce que je pense que jusqu'à aujourd'hui, chaque fois qu'il y a eu besoin d'être présent sur un dossier, je suis toujours venue. Donc si on a quelque chose à me reprocher, on vient et on me le dit en face, on n'attend pas une réunion ou je ne suis pas là pour en parler. Premièrement.

Deuxièmement, si j'ai des comptes à rendre, je les rends à Laurent, aux habitants, mais surement pas aux personnes qui parlent dans mon dos en disant « cela sert à quoi de prendre une troisième personne si ce n'est pour rien faire » et si je dois refaire un récapitulatif de tout ce que j'ai fait depuis le début :

- Le dossier de l'inondation qui a permis d'obtenir une subvention de 23 000 euros.
- Le dossier pour la demande de DETR, à la dernière minute, pour avoir une subvention de 11 000 euros. On ne m'a jamais demandé de commander le véhicule. On m'a demandé de faire un devis et c'est qui a permis d'obtenir la subvention.

J'ai toujours aidé Martine à faire les budgets, j'ai toujours été présente à chaque fois que l'on m'a demandé sur un dossier.

Je ne pense pas que tu étais toute seule, si tu avais besoins d'aide tu sais très bien que tu peux me joindre, que tu peux m'appeler mais sauf que quand on ne communique pas à ce moment-là c'est compliqué.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Quand j'ai dit que j'étais toute seule, c'est quand on était au début et que Laurent n'était pas bien ; Je n'allais pas courir après tout le monde car tout le monde le savais.

Anaïs ROHR, 3ème adjointe: Ce n'est pas courir après. Comme tu l'as dit on est trois adjointes, on s'aider les unes les autres

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 004-210402400-20230405-2023_04-AU



ALPES DE HAUTE-PROVENCE MAIRIE DE VILLARS-COLMARS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Monique je la voyais ici, moi je ne te croise jamais à la mairie.

Anaïs ROHR, 3ème adjointe: A non ça c'est sûr, venir pour venir, je ne viens pas. S'il n'y a pas de besoins, je ne suis pas là pour me montrer, je suis pas comme toi

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Si passer pour voir ce qui se passe. Ça ne t'intéresse pas, c'est bien, c'est enregistré pas de souci.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe: Si on a besoin, on m'appelle, je suis désolée. Voilà au moins c'est clair.

Thierry REGA, conseiller municipal: Après chacun a le droit d'avoir son avis.

Anaïs ROHR, 3ème adjointe: Tout à fait, mais j'ai le droit aussi de me défendre et de dire ce que je pense.

Thierry REGA, conseiller municipal: tu t'es senti attaqué

Anaïs ROHR, 3ème adjointe: Tout à fait. Après quand tu lis les comptes rendus, cela n'était pas dit clairement.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Non, il n'y a pas de nom.

Thierry REGA, conseiller municipal: Ce qu'il y a c'est que si j'avais voulu pas le dire, je ne l'aurai pas dit là. Donc quand tu dis que l'on ne le dit pas derrière, moi je te dit que non.

Anaïs ROHR, 3^{ème} adjointe: parce que je n'étais pas là.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Après on n'est pas idiot. On savait qu'on était enregistré et que cela serait dans le compte rendu.

Anaïs ROHR, 3ème adjointe: moi aussi je sais que s'est enregistré, c'est pour cela que je mets les choses au clair également.

Thierry REGA, conseiller municipal: Pour moi y'a pas de problème, les choses je les aient dite.

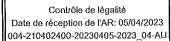
Anaïs ROHR, 3ème adjointe: Je préfère dire les choses. Si y'a besoin, vous m'appelez. Je n'ai pas le temps, je travaille, j'ai 2 enfants. Je n'ai pas le temps de passer tous les jours à la mairie.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Et moi ? c'est vrai moi je ne travaille pas, je n'ai pas d'enfant, je n'ai pas de famille, je n'ai rien.

Anaïs ROHR, 3ème adjointe : Je n'ai pas le temps de passer tous les jours à la mairie. Par contre s'il y a besoin, je prends du temps.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Mais pas tous les jours. Je peux comprendre qu'on ne puisse pas passer tous les jours.

Anaïs ROHR, 3ème adjointe: L'embauche de Fabrice qui s's'est qui s'en est occupé? si je ne l'avais pas fait on n'aurait pas grand-chose.





ALPES DE HAUTE-PROVENCE MAIRIE DE VILLARS-COLMARS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : J'avais décidé que je ne m'en occupais pas, en effet.

Anaïs ROHR, 3ème adjointe: Tu ne t'en es pas occupé. Donc y'a quelqu'un qui s'en es occupé. J'ai pris le relai, on est d'accord. Donc quand il y a besoin, je suis là. C'est tout.

Thierry REGA, conseiller municipal: C'est ton avis, on en discutera après.

Monsieur Le Maire: Les propos sont relatés aux personnes qui les ont tenus dans le compte rendu.

Thierry REGA, conseiller municipal: Je sais c'est moi qui l'ai dit.

Monsieur Le Maire: Cela n'engage que ceux qui l'ont dit.

A part ces commentaires, on va quand même voter le compte rendu parce qu'on ne va pas passer une heure à épiloguer là-dessus. Je pense qu'on doit plutôt s'occuper de ce qu'on a à faire, plutôt que de s'occuper des affaires des autres. C'est mon point de vue personnel. Y'a assez de boulots à la mairie, assez de dossiers à s'occuper. Qu'on s'occuper des dossiers, des projets, qu'on ai une vision sur l'avenir mais après commenter ce que font ou pas les autres, je pense que c'est pas l'idéal. Chacun juge comme il veut, mais il ne faudrait pas déraper trop là-dessus je pense. On est là pour s'occuper des dossiers, des affaires, en fonction de nos compétences, de notre temps, de nos passions et chacun fait ce qu'il a à faire.

On met au vote:

Monsieur Le Maire: Qui est contre, qui s'abstient

VOTE:

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent	Stéphanie	Anaïs	Christian	Sophie	Florian	Thierry	Sébastien
ROUX	BLANC	ROHR	BARBERIS	VIAL	UGHI	REGA	ROUX
P	P	P	P	P		P	

Monsieur Le Maire : Deuxième ordre du jour.

Dans l'idée de reprendre les compétences du poste de Monique, est ce que cela te conviendrait de faire partie de cette commission.

Sophie VIAL, 2ème adjointe: Les commissions, rappelle-moi lesquelles s'est?

Monsieur Le Maire: Celle-là, c'est la commission d'appel d'offre. Y'a des grandes chances que sur les trois années qui viennent, on n'en ait pas besoin à moins de lancer un grand projet mais les montants sont très élevés pour les appels d'offre. Y'a des grandes chances pour que ce soit une commission qu'on n'ait pas besoin d'utiliser. Il faut quand même que l'on ait des élus aux différents postes.

Sophie VIAL, 2ème adjointe: Oui, s'il faut prendre le poste.

Monsieur Le Maire: Ça ne sera pas la commission qui prendra le plus de temps.

Contrôle de légalité Date de réception de t'AR: 05/04/2023 004-210402400-20230405-2023_04-AU



ALPES DE HAUTE-PROVENCE MAIRIE DE VILLARS-COLMARS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sophie VIAL, 2ème adjointe: Je sais bien, y'a pas de souci, bien sûr.

Monsieur Le Maire: Les deux autres délégués titulaires sont Anaïs et Sébastien, En suppléant, il y a Stéphanie, Thierry et Florian.

Sophie VIAL, 2ème adjointe: Je la prends la commission.

Monsieur Le Maire: Je propose Sophie pour remplacer Monique à la commission d'appel d'offre. On va mettre au vote

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à démission de Mme Monique ROUX de son poste de conseillère municipale et membre de la commission d'appel d'offre, le poste est désormais vacant. Il convient donc de nommer un nouveau membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

NOMME Sophie VIAL membre de la commission d'appel d'offre.

VOTE:

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent	Stéphanie	Anaïs	Christian	Sophie	Florian	Thierry	Sébastien
ROUX	BLANC	ROHR	BARBERIS	VIAL	UGHI	REGA	ROUX
P	P	P	P	P		P	

Merci.

Monsieur Le Maire : Ensuite une délégation à mettre au vote. Désignation d'un délégué titulaire pour le Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence. C'est ce que l'on appelle le SDE.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : j'y suis déjà.

Monsieur Le Maire: Pour l'instant en titulaire il y a Stéphanie et en suppléant il y a Thierry.

Thierry REGA, conseiller municipal: Je suis déjà suppléant.

Monsieur Le Maire: Tu peux passer titulaire.

Thierry REGA, conseiller municipal: Cela n'intéresse personne?

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Je n'y connaissais rien du tout, mais c'est intéressant.

Monsieur Le Maire: Pour le SDE, il y avait 2 projets. Un qui patine un peu à cause de problème de foncier. On a classé en 2 priorités les chantiers d'enfouissement auprès du SDE. Y'avait la dernière tranche de l'enfouissement au Pradas entre le transfo à gauche avant chez Beraud jusqu'à l'entrée du Camping.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 004-210402400-20230405-2023_04-AU



ALPES DE HAUTE-PROVENCE MAIRIE DE VILLARS-COLMARS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'idée est d'enterrer les réseaux secs et de mettre des candélabres un peu plus modernes que ce qu'il y a. C'est la priorité 1 pour finaliser ce qui a déjà été fait.

En priorité 2, c'était d'enterrer les réseaux sur la route de Pied de Roche car les fils pendent à 2 mètres du sol. La partie basse est déjà pas mal enfouie. En haut à partir de chez Jourdan c'est tout enfouie, je me disais qu'esthétiquement cela serait pas mal de finir cette partie de voirie à part qu'il y a un des propriétaires qui a bloqué parce qu'il ne veut pas de coffret sur le bas de parcelle. Le SDE s'il non pas l'accord du propriétaire, il ne fond pas de tranchée. On bloque sur un problème de foncier.

Sophie VIAL, 2ème adjointe: Je veux bien le faire mais j'ai déjà pas mal de commission à côté ou je ne peux pas toujours aller à cause de mon planning de travail. Je veux bien le faire mais je ne serais pas assidue pour autant.

Thierry REGA, conseiller municipal: Je vous propose de passer de suppléant à titulaire. Comme ça si tu veux prendre ma place de suppléant.

Sophie VIAL, 2ème adjointe: Ok

Monsieur Le Maire: Donc on propose de voter pour Thierry en tant que titulaire et Sophie comme suppléante.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à démission de Mme Monique ROUX de son poste de conseillère municipale et déléguée titulaire, représentant la commune, auprès du Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE 04), le poste est désormais vacant. Il convient donc de nommer un nouveau délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

NOMME Thierry REGA délégué titulaire auprès Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE 04).

VOTE:

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

1	Stéphanie BLANC	Anaïs ROHR	Christian BARBERIS	Sophie VIAL	Florian UGHI		Sébastien ROUX
P	P	P	P	P		P	

Merci

Monsieur Le Maire: Ce n'est pas à l'ordre du jour mais il y a 2 délégations à la communauté de communes. Les délégations que l'on vote, c'est parce que les élus du village représentant la mairie sur un vote décisionnaire. Les commissions à la communauté de communes sont plus des réunions de travail ou on ne vote pas. C'est voté ensuite en conseil communautaire. C'est commission ou il n'y a pas

Contrôte de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 004-210402400-20230405-2023_04-AU



ALPES DE HAUTE-PROVENCE MAIRIE DE VILLARS-COLMARS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

de vote, c'est une désignation.

Il y avait 2 commissions où Monique était déléguée, la commission Culture et Patrimoine qui se tient souvent à la salle des fêtes de la Mure ou à St André et la commission urbanisme, à laquelle j'allais car je suis délégué au Scot et qu'il y a un lien étroit entre ces 2 commissions. Cela ne me gêne pas d'aller à la commission urbanisme.

Sophie VIAL, 2ème adjointe : Je peux aller à celle du patrimoine

Monsieur Le Maire: je ne sais pas exactement les enjeux sur Villars ou sur la vallée en Culture et patrimoine. Le principal cheval de bataille était les espaces musée dédiés au patrimoine industriel du 19^{ème} siècle. Nous Villars on n'est pas concerné. Il y a des applications sur smartphone pour les Draperies de Beauvezer. Il y a le musée de la Minoterie à la Mure et la Distillerie de Barrême. Il y a aussi un avant-projet sur Entrevaux. Il y a certainement autre chose pais 'est une commission à laquelle je n'ai pas participé.

Ensuite, désignation du conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales. C'est une commission composée de trois personnes. 2 personnes issues de la société civil et 1 élu. Les personnes non élues sont Paul ALASIA et Marie BLANCHE. Comme élu, il y avait Sébastien ROUX.

Je ne sais pas si on le remet d'office.

Christian BARBERIS, conseiller municipal: Il faudrait peut-être lui demander.

Thierry REGA, conseiller municipal: C'est compliqué de désigner quelqu'un alors qu'il n'est pas là.

Anaïs ROHR, 3ème adjointe : cela consiste en quoi ?

Monsieur Le Maire: C'est pour valider les inscriptions.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Je m'y mets

Monsieur Le Maire : On le met au vote

DÉSIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL À LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au terme de l'article L du code électoral, une commission de contrôle des listes électorales est instituée dans chaque commune.

Conformément aux dispositions de l'article R.7 du code électoral, les membres de la commission sont nommés par Monsieur le Préfet pour une durée de trois ans après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Les membres de la commission de contrôle ayant été nommés à l'issue des dernières élections municipales, il convient de les renouveler. A noter que rien ne s'oppose à ce que les membres précédemment élus peuvent se représenter.

Ce renouvellement devra être effectif à compter du 1er janvier 2024.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 004-210402400-20230405-2023_04-AU



ALPES DE HAUTE-PROVENCE MAIRIE DE VILLARS-COLMARS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

NOMME Stéphanie BLANC, représentante de la commune à la commission de contrôle des listes électorales.

VOTE:

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent	Stéphanie	Anaïs	Christian	Sophie	Florian	Thierry	Sébastien
ROUX	BLANC	ROHR	BARBERIS	VIAL	UGHI	REGA	ROUX
P	P	P	P	P		P	

Merci

Monsieur Le Maire: La convention de pâturage avec le groupement pastoral ovin de l'Avenir. Cela fait un moment qu'on y travaille. Au départ on était parti sur quelque chose de plus ambitieux. On pensait mettre une soixantaine de bovins; suite à des discutions âpre avec l'éleveur et en partenariat avec l'ONF, on est tombé d'accord sur 20 bovins en remplacement de 300 ovins. On aurait pu espérer aller plus loin mais cela a été une initiative qui a marqué les esprits. Je pense qu'ils ont compris le message. Il y a 2 ans, il y avait 18 patous sur le pâturage, maintenant il y en a 12. Pour l'avoir rencontré, on peut espérer que ce chiffre baisse encore. Le message été entendu.

Christian BARBERIS, conseiller municipal: Ce n'est pas tellement le nombre, c'est surtout l'utilisation qu'il en font. Quand les moutons chaument, les patous n'ont pas à être dehors, ils ont qu'à être enfermé avec les moutons.

Monsieur Le Maire : Pour en avoir parlé avec Benoit CLEMENT et des gens qui sont proches de cet éleveur, il fait maintenant une sélection sur les patous.

Christian BARBERIS, conseiller municipal: Ils sont moins virulents.

Monsieur Le Maire : il n'y a peut-être pas que notre démarche, c'est peut-être un peu global aussi. Cela a été entendu. Cela n'a pas été simple, on a passé beaucoup de temps mais dans la symbolique c'est quand même pas mal.

Sophie VIAL, 2ème adjointe: Il y a une prise de conscience.

Stéphanie BLANC, 1^{ere} adjointe : Au final on a trainé mais quand vous avez discuté, vous avez trouvé un arrangement.

Monsieur Le Maire : De 60 on est tombé à 20.

Sophie VIAL, 2ème adjointe: C'est un arrangement à minima.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe: Oui mais il n'y avait pas eu de discussion avec l'éleveur jusqu'à présent. C'est ce que je demandais depuis le début, sans dire qu'on aurait donné ou pas.

Sophie VIAL, 2ème adjointe: La communication n'est pas toujours facile.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2023
004-210402400-20230405-2023_04-AU



ALPES DE HAUTE-PROVENCE MAIRIE DE VILLARS-COLMARS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Pour l'avoir rencontré une fois qu'il m'a interpellé dans la rue, il a

été très correct.

Sophie VIAL, 2^{ème} adjointe: Je l'ai rencontré aussi. J'ai pas dit qu'il n'était pas correct mais ils sont quand même assez rude.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Ils défendent leurs intérêts.

Monsieur Le Maire: Cela fait plus de trente ans qu'il loue ce pâturage. On y fait prendre conscience qu'il faut changer un petit peu ses pratiques. J'imagine que les voisins ont dû comprendre aussi. On le met au vote

CONVENTION DE PÂTURAGE AVEC LE GPO DE L'AVENIR

Monsieur le Maire soumet à la délibération du Conseil Municipal la convention pluriannuelle de pâturage établi par l'office National des Forêts en faveur du Groupement Pastoral Ovin de l'Avenir représenté par M. Benoît CLEMENT.

Cette convention concerne la parcelle forestière 1 et 3 du pâturage Chabaud-Joyeux-Sangraure, d'une superficie de 845 ha, dans le but d'y accueillir 1600 ovins et 20 bovins.

Le montant de la redevance est fixé à 5458,70 euros HT. Cette redevance est déterminée par arrêté préfectoral n°2022-284-002 du 11 octobre 2022. Elle pourra être réactualisée dans le cas où un nouvel arrêté préfectoral serait publié.

La présente convention est conclue pour une durée initiale de 9 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE la convention telle qu'elle est présentée par l'Office National des Forêts

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que les documents y afférent.

VOTE:

Pour (P)/Contre (C)/Abstention(A)/Refus (R)/*(procuration)

Laurent	Stéphanie	Anaïs	Christian	Sophie	Florian	.	Sébastien
ROUX	BLANC	ROHR	BARBERIS	VIAL	UGHI		ROUX
P	P	P	P	P		P	

Merci

Monsieur Le Maire : régularisation de la parcelle AB-2049. C'est entre la commune de Villars et BLANC Francis.

C'est pour régulariser car le séchoir est déjà construit sur la parcelle.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : 1 euro la parcelle, ce n'est même pas 1 euro le mètre carré.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 004-210402400-20230405-2023_04-AU



ALPES DE HAUTE-PROVENCE MAIRIE DE VILLARS-COLMARS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur Le Maire: Les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Je te rappelle que j'ai acheté du terrain non constructible en zone rouge beaucoup plus cher que ça.

Monsieur Le Maire : On est sur une activité économique pour le village.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Il faut régulariser mais pour 226 m2, tu pouvais faire 1 euro du mètre carré.

Monsieur Le Maire: Pour les 226 euros que cela nous aurait rapporté.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : oui mais c'était la symbolique de l'euro au mètre carré.

Monsieur Le Maire: Je pense que Francis BLANC est venu à la vente aux enchères, on était nombreux à imaginer que la scierie s'arrêterait. Le matériel avait commencé à être vendu. La grue sur rail a été vendu, ils ont été obligés d'en racheter une. L'huissier de justice voulait vendre en bloc. Francis a fait une proposition, il a repris la scierie pour la louer et je pense qu'il n'a pas gagné énormément d'argent avec cela. Il la loue à la SCOP, qui crée une activité importante pour la vallée et pour le village.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Je ne demande pas 256 000 euros.

Anaïs ROHR, 3ème adjointe : On n'était pas dans les clous à la base, on lui cède comme ça c'est régularisé.

Monsieur Le Maire: J'ai comme l'impression qu'on sera amené à faire une autre délibération. J'ai demandé à Francis de ramener les documents à Christine, y'a peut-être une ou deux parcelles de 20 ou 30 m² d'un ancien canal qui n'est plus en fonction. Il avait été dévié du côté de la route. Dans la partie scierie, il y a 2 bouts de canaux non régularisés. On le fera dans un deuxième temps si cela devient nécessaire.

RÉGULARISATION PARCELLE AB-249 : COMMUNE DE VILLARS COLMARS / BLANC FRANCIS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le séchoir de la scierie a été construit en partie sur une parcelle communale. Afin de régulariser cette situation, un plan de division de la parcelle AB 249 a été effectué en septembre 2022. La régularisation porte sur la parcelle nouvellement créée d'une superficie de 2 a 26 ca.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette régularisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE la division parcellaire tel que présentée

FIXE la cession de la parcelle à 1 euro

DIT que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 004-210402400-20230405-2023_04-AU



ALPES DE HAUTE-PROVENCE MAIRIE DE VILLARS-COLMARS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

VOTE:

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent	Stéphanie	Anaïs	Christian	Sophie	Florian	Thierry	Sébastien
ROUX	BLANC	ROHR	BARBERIS	VIAL	UGHI	REGA	ROUX
P	P	P	P	P		P	

Merci.

Monsieur Le Maire: Dernier point de l'ordre du jour. Dénomination d'un nom de rue « piste de Chasse ». C'est pour l'adressage. On s'est rendu compte qu'entre l'embranchement et la montée vers le pont de Juan, Il y a 2 maisons qu'il faut numérotées mais il n'y a pas de nom à cette rue. Je pensais mettre « piste de Chasse » mais je suis ouvert à tout. Ce n'est pas très romantique mais c'est à peu près clair. Si vous voyez un autre nom qui serait plus sympathique.

Thierry REGA, conseiller municipal: Ça me va bien, je n'ai pas vraiment réfléchi à cela.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe: Tu n'as pas 36 choix. Piste de Chasse, Piste de Juan.

Monsieur Le Maire: Juan c'est la vallée qui est au-dessus. Le pont de Juan c'est la piste qui va au fond de Chasse. Le quartier s'appellerai « Reynaude » exactement.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Piste de Reynaude, c'est un peu compliqué.

Monsieur Le Maire : Reynaude, personne ne va comprendre ce que cela représente.

Sophie VIAL, 2^{ème} adjointe: Piste de Chasse

Monsieur Le Maire : Cela ne fait pas rêver mais c'est la piste qui monte au fond de Chasse.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : Dans les formulaires quand tu choisis rue, avenue ..., il n'y a pas « piste ».

Sophie VIAL, 2ème adjointe: Et « chemin », ce n'est pas plus joli.

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe : « Chemin », c'est répertorié

Monsieur Le Maire: Chemin de Chasse

Stéphanie BLANC, 1ère adjointe: Y'a « route de Chasse » donc c'est dans la prolongation.

Monsieur Le Maire: On le met au vote



ALPES DE HAUTE-PROVENCE MAIRIE DE VILLARS-COLMARS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous-Préfecture de CASTELLANE

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 004-210402400-20230405-2023_04-AU

DÉNOMINATION D'UN NOM DE RUE - PISTE DE CHASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure d'adressage en cours sur la commune, il apparaît qu'une voie a été omise dans la délibération N°2019/03/02 du 12 juin 2019.

Cette voie concerne la piste de Chasse, qui dessert 2 maisons d'habitation.

Afin de compléter le plan d'adressage de la commune, il convient donc de nommer cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de nommer cette voie : Chemin de Chasse

CHARGE monsieur le Maire de mettre à jour la Base d'Adresse Nationale.

<u>VOTE</u>: Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	Stéphanie BLANC	Anaïs ROHR	Christian BARBERIS		1	•	Sébastien ROUX
P	P	P	P	P		P	

Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Le Maire,

Laurent

La secrétaire de Séance,

Stéphanie BLANC

Procès-verbal approuvé lors de la séance du conseil municipal du 03 avril 2023.

<u>VOTE</u>: Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Laurent ROUX	Stéphanie BLANC	Anaïs ROHR	Christian BARBERIS	Sophie VIAL	1		Sébastien ROUX
P	P	P	P	P	P	P	P

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 004-210402400-20230405-2023_04-AU